

**Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure**

Pour participer au dépistage, votre enfant devra fournir ce formulaire complété.

**Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale**

Je soussigné (NOM) ..... (Prénom) ....., parent ou autre responsable légal de l'enfant désigné ci-après, consens à la réalisation du test salivaire sur l'enfant désigné ci-après :

**Informations d'identité du mineur** (en cas de consentement à la réalisation d'un test)

N° de sécurité sociale :  
(de l'assuré auquel est rattaché l'enfant)  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Sexe : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Classe : .....  
Ecole : .....  
Nom de l'école et commune de l'école : .....  
N° téléphone mobile du ou des parents / responsable légal : .....  
Et/ou .....  
N° Téléphone fixe des parents / responsable légal : .....  
Courriel des parents / responsable légal .....@.....

**GROUPE SCOLAIRE PUBLIC**  
**Saint Exupéry**  
9, rue Louis Blériot  
01000 BOURG EN BRESSE  
**TÉL : 04 74 55 45 00**  
Mail : ce.0010986s@ac-lyon.fr

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents. En cas de résultat positif ou de détection variant, ceux-ci sont invités à en informer sans délai le directeur de l'école ou le chef d'établissement.  
La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

**Signature**

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritesante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [siddep-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:siddep-rgpd@sante.gouv.fr).  
Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre enfant seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice. Le médecin conseiller technique départemental de l'Education nationale sera informé des résultats du dépistage.

### Note à l'attention de mesdames et messieurs les parents d'élèves

Une opération de dépistage de la COVID 19 est organisée dans les locaux de l'établissement scolaire de votre enfant.

Dans ce contexte, et si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier d'un test de dépistage. Le dépistage de votre enfant ne pourra être réalisé qu'avec votre autorisation parentale. Afin d'enregistrer les résultats du test auprès de la caisse d'assurance maladie vous devrez notamment indiquer le numéro de sécurité sociale auquel votre enfant mineur est rattaché et vos coordonnées

Le dépistage qui sera effectué est un test RT PCR, destiné à détecter la présence du virus de la Covid 19. La réalisation du test nécessite d'effectuer sur votre enfant un prélèvement de salive dans un flacon prévu à cet effet. Ce prélèvement sera analysé par un laboratoire d'analyse médical de proximité. Le résultat du test passé vous sera communiqué par le laboratoire dans un délai de 24h à 48h. S'il est positif, vous devrez isoler votre enfant et informer immédiatement le directeur ou la directrice de l'école. Vous serez contacté par la CPAM puisque vous et l'entourage proche de votre enfant serez alors cas contact à risque et placé à l'isolement.  
L'opération de dépistage est organisée dans le respect de consignes sanitaires en vigueur et de la réglementation applicable

Une information spécifique sur le traitement des données personnelles de votre enfant est donnée à la fin du formulaire de consentement à remplir.

Le test aura lieu  
entre le 3 et 7 mai.

Surement le 5 mai.

Merci de rendre le document  
signé pour le 30 avril